



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Pas de reprise dans le noir !

Les documents fournis ce jour et hier aux représentants des organisations syndicales pour le CT central et le CHSCT central prévus le 4 mai ne permettent pas de connaître quels services de la Ville de Paris reprendront totalement, partiellement ou pas, à partir du 11 mai.

Ces informations pourraient être contenues dans les documents communiquées aux CHSCT de direction qui se réuniront à partir du 5 mai et pour lesquels les documents n'ont pas été transmis, sans que des réunions de CT ne soient prévues sur l'ensemble des directions. Ces réunions sont pourtant nécessaires, non seulement pour prendre en compte les conditions de travail et la santé et sécurité au travail mais aussi pour se prononcer sur la pertinence des décisions prises en matière de fonctionnement et de continuité des services.

Si on peut entendre que la Ville soit en partie dépendante des décisions de l'État, en particulier pour la réouverture des écoles, il est clair maintenant que même sur cette question, elle dispose d'une large marge d'autonomie.

Nous considérons que le CT central et le CHSCT central ne sont pas à même de se prononcer valablement dans ces conditions. Malgré la préconisation d'un certain nombre de principes de bon sens par la mission santé et sécurité au travail (MISST), rien ne garantit à ce stade une sincère application de ces principes à tous les niveaux décisionnaires et hiérarchiques

Nous demandons à ce qu'aucune reprise d'activité ne se déroule dans la semaine du 11 au 18 mai compte tenu de cette situation mais aussi des difficultés manifestes à assurer la sécurité dans les transports.

Seules des réunions de service devraient éventuellement pouvoir se tenir, permettant d'assurer d'éventuelles reprises dans la semaine du 18 au 25 mai, afin que les agents soient formés et puissent donner leur avis sur les modes d'organisation et d'aménagement du temps de travail et de leurs missions. Les agents doivent être partie prenante, si nécessaire, des réorganisations des espaces et des procédures quand elles ne semblent pas adaptées et en tout cas sans jamais contrevenir aux préconisations de la MISST.

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>

Mail du syndicat : SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr